

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Jean -Louis Fazio :
Réorganisation des bibliothèques de l'université de Genève,
Halte à la souffrance ! Non à un scénario à la France Telecom !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Considérant la souffrance au travail du personnel des bibliothèques de l'université de Genève, personnel employé sous la tutelle du DIP.

Le Conseil d'Etat, peut-il nous informer sur la situation, et peut-il garantir pour le personnel des bibliothèques de Genève, des meilleures conditions du maintien de leur poste, dans le cadre d'une réorganisation qui s'appuie sur un expert extérieur, sans consultation des représentants du personnel des bibliothèques, dont on ignore le coût et dont on peut mettre en doute l'efficacité ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La nécessité de la réorganisation des bibliothèques a été soulignée dans plusieurs rapports qui ont mis en évidence de nombreux points de dysfonctionnement liés principalement à l'organisation actuelle éclatée des ressources scientifiques réparties sur 60 lieux physiques considérés comme bibliothèques et fonctionnant de façon totalement hétérogènes et différenciées.

Il s'agit ainsi pour l'Université d'améliorer ses prestations en permettant au public le plus large d'accéder plus efficacement à l'information réunie dans ses bibliothèques. L'objectif fixé vise la création d'une « Bibliothèque en réseau » d'ici fin 2011 et l'optimisation de l'usage des différents espaces mis à disposition de l'Université de Genève par l'Etat, soit les cinq sites de Bastions, Uni Mail, Arv e-Sciences, CMU et Seujet, site pour lequel une demande de location a été déposée auprès du DCTI.

Une telle réorganisation affecte inévitablement le travail des collaboratrices et des collaborateurs. Aucun licenciement ne sera prononcé. La refonte indispensable des cahiers des charges soulève toutefois de fortes et compréhensibles inquiétudes.

Le Conseil d'Etat est ainsi particulièrement attentif à ce que le processus de réorganisation des bibliothèques se poursuive sereinement. Ainsi, suite à l'expression de nouvelles inquiétudes en provenance d'une partie du personnel, l'Université organisera prochainement de nouvelles séances d'information et de formation qui permettront aux collaborateurs de mieux appréhender les changements et de développer leurs compétences dans leur nouvel environnement de travail. Une cellule de soutien RH sera prochainement mise sur pied afin d'assurer des entretiens individuels à tous les collaborateurs qui souhaitent clarifier leur cahier des charges. Enfin, étant entendu que garantie de l'emploi ne rime pas avec garantie du cahier des charges, les autorités universitaires saisiront la commission du personnel afin de maintenir le dialogue entre le rectorat, les membres du personnel concernés par la réorganisation et leurs syndicats.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER